

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ SYNDICAL

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 18 heures**

Le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) s'est réuni en salle « Metz Métropole » de Metz Métropole située 11, boulevard Solidarité à Metz Technopôle, le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 18 heures, sur la convocation qui a été adressée le 25 janvier 2018 par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat Mixte du SCoTAM.

### Étaient présents, absents et excusés :

Nom - Prénom	EPCI	Présents	Absents Excusés	Présence du suppléant
ABATE Patrick	CC Rives de Moselle		X	
AGAMENNONE Béatrice	Metz Métropole		X	
BAUCHEZ Jean	Metz Métropole		X	Mme FUZEWSKI
BAUDOÛIN Daniel	Metz Métropole		X	
BERGE Guy	Metz Métropole		X	
BLOUET Denis	CC Mad et Moselle	X		
BOLAY Patrick	CC Mad et Moselle	X		
BOURCET Patrice	Metz Métropole	X		
CAMBIANICA Guy	Metz Métropole	X		
CORRADI Luc	CC du Pays Orne Moselle		X	
COULETTE Michel	CC Mad et Moselle		X	
DARBOIS René	Metz Métropole	X		
DAVID Jean-Pierre	CC Mad et Moselle		X	
DEFAUX Daniel	Metz Métropole		X	
DROUIN René	CC du Pays Orne Moselle		X	
ECKENFELDER Jean-Paul	CC du Sud Messin	X		
FOURNIER Lionel	CC du Pays Orne Moselle		X	M. HALTER
FREYBURGER Julien	CC Rives de Moselle	X		
GANSOINAT-RAVAINE Marie-Thérèse	CC du Sud Messin	X		
GROS Dominique	Metz Métropole		X	Mme MIGAUD
GROSDIDIER François	Metz Métropole		X	
HASSER Henri	Metz Métropole	X		
HENOT François	CC du Sud Messin		X	
HERDE Fabrice	Metz Métropole	X		
HORY Thierry	Metz Métropole		X	
HUBER Pascal	Metz Métropole	X		
ISLER BEGUIN Marie-Anne	Metz Métropole	X		
JACQUES Marcel	CC Rives de Moselle	X		
KOENIG Sébastien	Metz Métropole		X	Pouvoir à Mme GANSOINAT RAVAINE
KRAUSENER Gilbert	Metz Métropole		X	
LE BER Jean-Yves	Metz Métropole	X		
LIOGER Richard	Metz Métropole		X	
LOGNON Etienne	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
LOSCH Jean-François	Metz Métropole	X		
MAHLER Jean-Claude	CC Rives de Moselle		X	
MATELIC Vincent	CC du Pays Orne Moselle		X	
MATHIAS Arlette	Metz Métropole		X	
MULLER Christiane	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	

MUNIER Eric	CC du Pays Orne Moselle	X		
OCTAVE Henri	CC Rives de Moselle		X	
PETIT Christian	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
PEULTIER Roger	Metz Métropole	X		
RAPP Pascal	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	
SADOCCO Rémy	CC Rives de Moselle		X	
SALLUSTI Patricia	Metz Métropole		X	
SCHMITT Jean-François	Metz Métropole	X		
SCHUTZ Philippe	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
SIMON Joël	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
SMIAROWSKI Stanislas	Metz Métropole		X	
SOULIER Gilles	CC Mad et Moselle		X	
STARCK Jean-Victor	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
STEINMETZ Georgette	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
STROZYNA Joël	Metz Métropole	X		
TORLOTING Michel	Metz Métropole		X	
VALDEVIT Bruno	Metz Métropole		X	
VETSCH Lucien	Metz Métropole	X		
VOLLE Michel	CC du Pays Orne Moselle		X	
WAGNER Philippe	CC Rives de Moselle		X	
WATRIN Roger	CC du Pays Orne Moselle		X	
WEBERT Marilyne	Metz Métropole	X		

Assistaient également à la réunion :

Pour l'AGURAM :

- Patricia GOUT, Directrice.
- Emmanuel VIAU, Chargé de mission SCoT au Pôle Stratégies territoriales.

Metz Métropole :

- Stéphane GÉRARD, Responsable du Pôle Planification Territoriale.

Syndicat mixte du SCoTAM :

- Kamel BAHRI, Collaborateur administratif et financier,
- Béatrice GILET, Chargée de mission,
- Angélique HARMAND, Directrice,
- Jean-Daniel HEUZÉ, Chargé de mission.

Monsieur HASSER ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint. Il fait l'annonce des délégués absents excusés, des remplacements et d'une procuration de vote :

- Monsieur KOENIG à Madame GANSOINAT-RAVAINE.

Monsieur HASSER présente ensuite l'ordre du jour de la séance :

- Point 1 : Installation de Monsieur BLOUET en qualité de délégué titulaire et de Monsieur LEVEE en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte du SCoTAM pour la Communauté de Communes Mad et Moselle
- Point 2 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 3 octobre 2017,
- Point 3 : Communication des décisions prises par le Président,
- Point 4 : Communication des délibérations prises par le Bureau les 14 septembre, 12 octobre et 12 décembre 2017,
- Point 5 : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018,
- Point 6 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2018,
- Point 7 : Candidature du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'organisation des 14<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT en juin 2019.

En attendant que le quorum soit atteint, Monsieur HASSER propose de passer à la présentation des premiers travaux de révision. Il cède la parole à Emmanuel VIAU (AGURAM).

## Retours sur le 1<sup>er</sup> séminaire de Révision à Thiaucourt

Présentation par Emmanuel VIAU.

Les travaux de révision du SCoTAM ont débuté le 12 décembre 2017 à Thiaucourt-Regniéville (Mad & Moselle) où s'est tenu le premier séminaire.

Les délégués du Syndicat mixte sont partis à la découverte des deux nouveaux territoires du SCoTAM à travers un portrait dressé par Messieurs SCHUTZ (CC de la Houve et du Pays Boulageois) et SOULIER (CC Mad & Moselle).

Sans remettre en question les fondements du SCoT approuvé, l'AGURAM a proposé un ajustement de l'armature urbaine pour couvrir les deux nouvelles intercommunalités. Ainsi, 6 nouvelles polarités viennent s'ajouter aux 49 déjà identifiées dans le document approuvé.

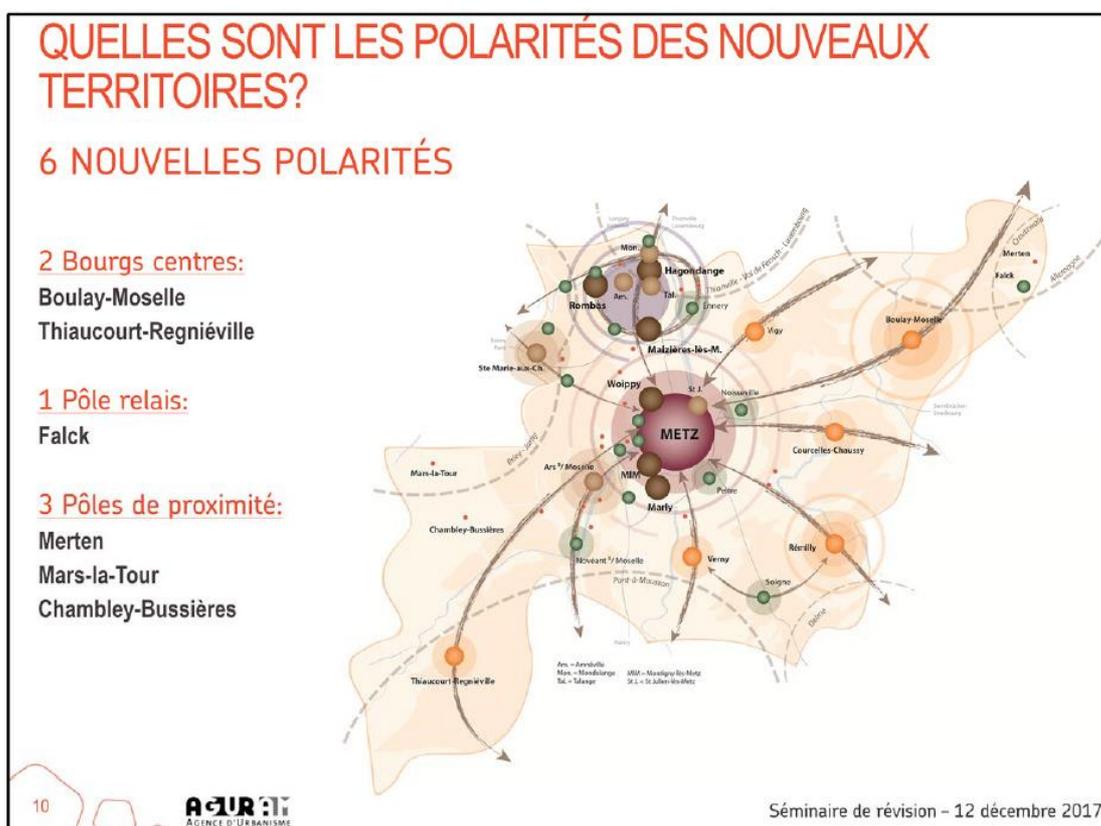
Après un rappel de la méthodologie utilisée pour construire les premiers objectifs démographiques et de production de logements, de nouveaux objectifs ont été fixés pour les nouveaux entrants. En conservant un horizon 2032, le SCoTAM révisé affiche désormais un objectif démographique de +22 000 habitants. Un objectif total de production d'environ 32 460 logements donnera les moyens de s'en rapprocher.

L'AGURAM a également porté un éclairage sur les choix économiques majeurs actuels revisités suite à l'extension du périmètre du SCoTAM et au regard des tendances actuelles. La perspective d'accueillir 20 000 emplois sur le territoire a été maintenue. Des questions restent ouvertes sur la pertinence du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et l'enveloppe foncière destinée à l'emploi local. De la même manière, les délégués du Syndicat mixte ont également réinterrogé les grands projets portés par le SCoT. Une nécessaire actualisation s'impose.

Programmé le 12 avril 2018, le prochain séminaire portera sur les équilibres fonciers. Il s'agira, entre autres, de décliner des objectifs de modération foncière par secteurs géographiques, comme l'exige désormais le code de l'urbanisme.

**Le support de présentation du séminaire du 12/12/2017 est téléchargeable sur l'espace privé du site Internet du Syndicat mixte du SCoTAM (muni de vos identifiant et mot de passe).**

**Les principaux éléments du diaporama qui ont été présentés en Comité sont extraits ci-après :**



# OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

LES OBJECTIFS PAR EPCI - RÉSULTATS 2018

CC du Pays Orne-Moselle	4 050 logts
CC Rives de Moselle	3 700 logts
Metz Métropole	19 180 logts
CC du Haut-Chemin - Pays de Pange	1 300 logts
CC du Sud Messin	1 170 logts
CC Mad & Moselle	1 220 logts
CC Houve Pays Boulageois	1 840 logts
<b>Total</b>	<b>32 460 logts</b>

Objectif de production de logements à horizon 2032 = 32 460 logts

Objectif démographique à horizon 2032 +22 000 habitants



<b>CC du Pays Orne-Moselle</b>	<b>4 050 logts</b>
Pôle urbain d'équilibre	800 - 900 logts
Centres urbains de services	1 750 - 2 000 logts
Pôles relais et de proximité	850 - 1000 logts
Communes périurbaines et rurales	360 - 500 logts
<b>CC Rives de Moselle</b>	<b>3 700 logts</b>
Pôle urbain d'équilibre	1600 - 1800 logts
Centres urbains de services	1 050 - 1 150 logts
Pôles relais et de proximité	500 - 750 logts
Communes périurbaines et rurales	230 - 350 logts
<b>Metz Métropole</b>	<b>19 180 logts</b>
Coeur d'agglomération	10 500 - 11 000 logts
Pôles urbains d'équilibre	3 700 - 4 100 logts
Centres urbains de services	650 - 750 logts
Pôles relais et de proximité	2 100 - 2 650 logts
Communes périurbaines et rurales	1 080 - 1 730 logts
<b>CC du Haut-Chemin - Pays de Pange</b>	<b>1 300 logts</b>
Bourg centre et pôle de proximité	600 - 720 logts
Communes périurbaines et rurales	580 - 800 logts
<b>CC du Sud Messin</b>	<b>1 170 logts</b>
Bourg centre	550 - 650 logts
Pôles relais et de proximité	100 - 150 logts
Communes périurbaines et rurales	360 - 610 logts
<b>CC Mad &amp; Moselle</b>	<b>1 220 logts</b>
Bourg centre	100 - 150 logts
Pôles relais et de proximité	550 - 650 logts
Communes périurbaines et rurales	450 - 550 logts
<b>CC Houve Pays Boulageois</b>	<b>1 840 logts</b>
Bourg centre	800 - 900 logts
Pôles relais et de proximité	250 - 350 logts
Communes périurbaines et rurales	700 - 800 logts
<b>TOTAL</b>	<b>32 460 logts</b>

17

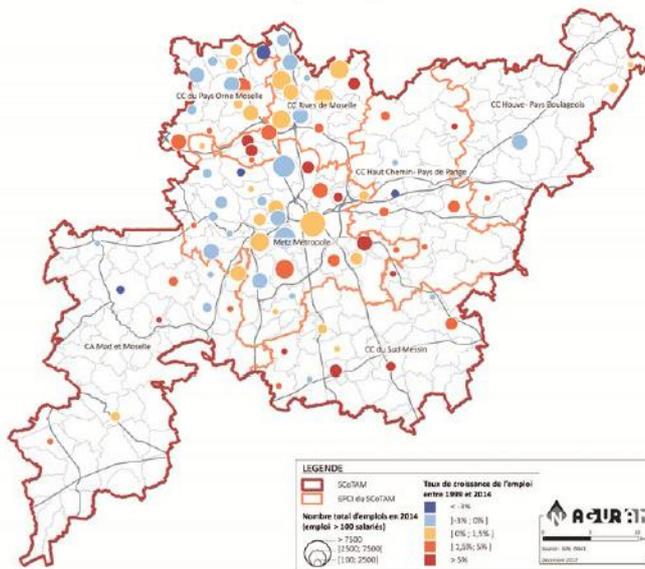
## 1/ L'EMPLOI DANS LE SCOTAM QUELLE RÉPARTITION ET QUELLES TENDANCES ?

165 400 EMPLOIS EN 2014 (INSEE)

+ 0,4 % /AN ENTRE 1999 ET 2014 (INSEE)

UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI NOTABLE DANS LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

SCoTAM / RÉVISION  
RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI (1999-2014)

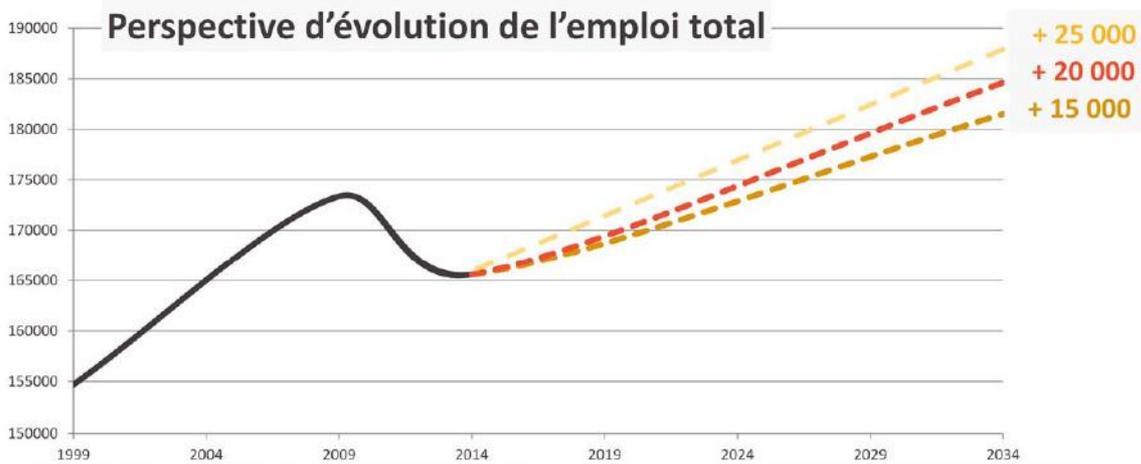


20



SCoTAM - Enjeux économiques - 12/12/2017

# 1/ UNE PERSPECTIVE IMPACTÉE PAR LA CRISE DEPUIS 2009



- + 25 000 : : projection selon les hypothèses retenues initialement par le SCoTAM avec nouveau périmètre et données 1999-2009
- + 20 000 : projection selon les hypothèses retenues initialement par le SCoTAM avec nouveau périmètre et données 1999-2014
- + 15 000 : projection des tendances 1999-2014

21

**AURATI**  
AGENCE D'URBANISME  
D'ACCOMPAGNEMENT DE METZ

SCoTAM - Enjeux économiques – 12/12/2017

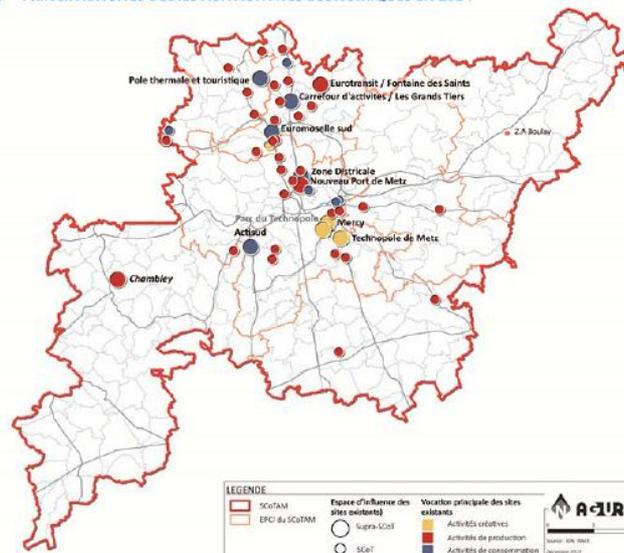
# 2/ QUELQUES NOUVEAUX SITES DÉDIÉS S'AJOUTENT AVEC L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

PARMI LES NOUVEAUX SITES D'ACTIVITÉS :

- SITE D'ACTIVITÉS DE BOULAY
- « LES VIGNES » À THIAUCOURT
- QUEL STATUT POUR CHAMBLEY ? SITE DÉDIÉ OU ÉQUIPEMENT ?

D'AUTRES SITES > 5 HA ?

SCoTAM / RÉVISION  
PRINCIPAUX SITES DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN 2014



22

**AURATI**  
AGENCE D'URBANISME  
D'ACCOMPAGNEMENT DE METZ

SCoTAM - Enjeux économiques – 12/12/2017



Mise à jour des grands projets d'infrastructures de mobilité (A31 bis, VR52, Avenue de la seille) et des grands secteurs de projets (Portes de l'orne et Plateau de Frescaty)

### > Les grands projets des nouveaux territoires

Mad et Moselle : projet de dvt **de Madine** (résultat de l'étude rendue le 13/12 à Metz), projet de dvt **de Chambley** (projet de circuit automobile Maillet), projet de **dvt d'une scierie (rayonnement national)** sur le site de Baumont St Baussan (sur des terrains privés).

Au niveau interco, projet de pôle multiservices sur Chambley, projet de MSAP à Ancy, **projet de requalification d'Actisud**, projet de dvt de la fibre, **projet du Pont de Corny, liaison véloroute entre Charles le Téméraire et le lac de Madine.**

Houve-pays Boulageois : **suivi du dossier de remontée des eaux d'exhaure, ZA de Varize abandonnée**, Projet de déploiement de la fibre, aire de covoiturage (avec plateau multimodal ?), chemins de randonnées à développer (allemands sont très demandeurs, restauration en appui)

## Projets de délibération du Comité syndical

### **Point 1 – Installation de Monsieur BLOUET en qualité de délégué titulaire et de Monsieur LEVEE en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte du SCoTAM pour la Communauté de Communes Mad et Moselle**

---

Monsieur HASSER informe que suite à la démission de Monsieur Olivier JACQUIN de la Présidence de la Communauté de Communes Mad et Moselle le 13 octobre 2017, un siège de délégué titulaire est devenu vacant au Syndicat mixte du SCoTAM. En conséquence, il convient de procéder à l'installation de deux nouveaux délégués pour la Communauté de Communes Mad et Moselle, désignés par délibération du 14 novembre 2017 de leur Conseil Communautaire :

- Monsieur Denis BLOUET en qualité de représentant titulaire au Syndicat mixte du SCoTAM (précédemment délégué suppléant) ;
- Monsieur Frédéric LEVEE en qualité de représentant suppléant afin de pourvoir au siège devenu vacant suite à la désignation de Monsieur BLOUET.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

### **Point 2 – Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 3 octobre 2017**

---

Monsieur HASSER informe que le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2017 a été transmis par courrier électronique du 27 octobre 2017.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

### **Point 3 – Communication des décisions prises par le Président**

---

Monsieur HASSER informe que depuis la dernière réunion de Comité syndical, il a exercé la délégation suivante :

#### **1. La signature de décisions confiant mandat spécial :**

- Participation de Monsieur HASSER au Comité de pilotage n°2 de l'étude SCoT et Commerce le 11 septembre 2017 et au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des SCoT le 12 septembre 2017 à Paris.
- Participation également de Monsieur ECKENFELDER à l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des SCoT le 29 novembre 2017 à Paris.

Le Président du Syndicat mixte a par ailleurs décidé de déléguer par arrêté à Madame HARMAND, Directrice du Syndicat Mixte du SCoTAM du 10 novembre au 8 décembre 2017 inclus, sous sa surveillance et sa responsabilité, la signature d'une décision prise dans une matière pour laquelle il a reçu délégation du Comité syndical.

La décision prise dans ce cadre par Madame HARMAND depuis la dernière réunion du Comité syndical est la suivante :

#### **2. La signature d'un marché public :**

- Consultation de faible montant et inférieure à 209 000 € HT : Marché n°3-2017 - Impression et livraison du Bulletin d'Information "SCoTAM'INFO N° 7 - Novembre 2017.

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte de ces décisions.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

## **Point 4 – Communication des délibérations prises par le Bureau les 14 septembre, 12 octobre et 12 décembre 2017**

---

Monsieur HASSER informe des attributions que le Bureau a exercées par délégation partielle du Comité syndical (cf. délibération du 12 juin 2014) pour la formulation d'avis sur les PLU communaux, prévus à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

Après consultation de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme, et suite à la lecture des rapports d'analyse, le Bureau délibérant qui s'est réuni, les **14 septembre, 12 octobre et 12 décembre 2017**, a rendu les avis suivants :

### **Séance du 14 septembre 2017**

- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Châtel-Saint-Germain sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Longeville-Lès-Metz sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Moulins-Lès-Metz sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune du Ban-Saint-Martin sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.

### **Séance du 12 octobre 2017**

- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Retonfey sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Cuvry sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Sainte-Ruffine sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.
- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Falck sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.

### **Séance du 12 décembre 2017**

- Un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Clouange sous réserve de la prise en compte des demandes formulées.

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte de ces décisions détaillées dans le projet de délibération qui a été joint aux convocations.

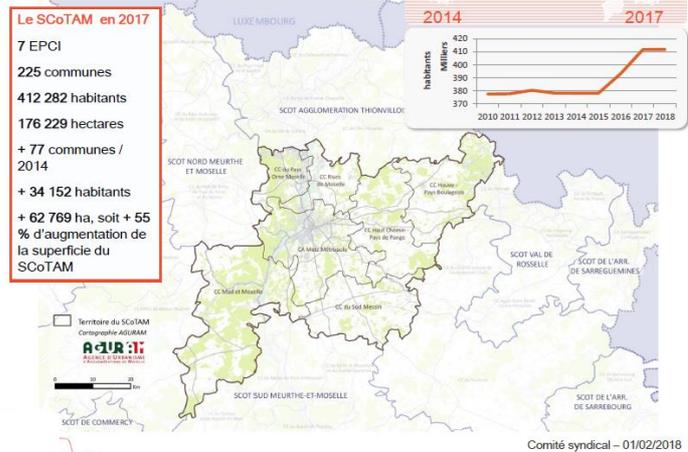
Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

## Point n°5 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur HASSER engage le débat d'orientation budgétaire de l'année 2018 sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation.

En préambule, Madame HARMAND rappelle le contexte territorial de l'année 2017 : suite à un Arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2017, le périmètre du SCoTAM a été étendu aux nouvelles Communautés de Communes Houve-Pays Boulageois et Mad et Moselle. Il a fait l'objet d'un affichage pendant un mois, au siège du Syndicat mixte et des EPCI membres. Les nouveaux délégués représentants de ces EPCI ont été installés au Syndicat mixte le 4 avril 2017.

### DOB > CONTEXTE TERRITORIAL



### DOB >> RÉALISATIONS 2017

**La révision engagée**

- Mai : COPIL > objectifs de la révision, stratégie, pilotage, calendrier, modalités de concertation
- Juin : Comité > information
- Juillet : Comité > délibération
- Décembre : 1<sup>er</sup> séminaire de travail

#### Deux fils conducteurs

1<sup>er</sup> séminaire  
À Thiaucourt

Comité syndical – 01/02/2018

Madame HARMAND ajoute que la révision du SCoTAM a été pleinement engagée en 2017 : délibération de prescription prise en juillet, informations en Comité syndical, rencontres avec les élus des deux nouvelles intercommunalités fusionnées, 1<sup>er</sup> séminaire de révision.

Deux fils conducteurs animeront les travaux de révision : la mobilité (valorisation des données de l'enquête déplacements) et le paysage (élaboration du Plan de Paysage).

En parallèle, le Syndicat mixte a poursuivi ses actions de mise en œuvre du SCoTAM, essentiellement concentrées sur le premier semestre 2017 : visites et sorties terrain, conférences, documents pédagogiques (Les Cahiers du SCoTAM), études complémentaires.

### DOB >> RÉALISATIONS 2017

**Poursuite des travaux de mise en œuvre**

- Le Plan de Paysage**  
Candidature > Lauréat > Lancement du marché public
- Les études en 2017**  
>> Synthèse de l'étude gares, présentation en Comité (oct.)  
>> 3 premières publications des résultats de l'enquête déplacements

Élaboration d'un Plan de Paysage  
Persons et dessins les paysages du SCoTAM

Appel pour l'élaboration et l'entretien de nos territoires.

LES CAHIERS DU SCoTAM  
DENSITÉS ET FORMES URBAINES

CONFÉRENCE MOBILITÉ  
7 DÉCEMBRE 2017  
à Thiaucourt

LES ENJEUX DE LA RÉVISION DU SCoTAM  
1<sup>er</sup> SÉMINAIRE DE TRAVAIL  
12 DÉCEMBRE 2017

Comité syndical – 01/02/2018

### DOB >> REALISATIONS 2017

**Poursuite des travaux de mise en œuvre**

- Le SCoTAM hors des murs**  
Visites de sites, immersion dans les projets et réalisations > 3 sorties terrain en 2017
- Les Conférences du SCoTAM**  
Apports d'expériences, présentation d'outils/techniques > 5 sujets investis depuis 2016 dont 1 en 2017
- Les Cahiers du SCoTAM**  
Livrets pédagogiques > 4 publications depuis 2015 dont 1 en 2017

LE SCoTAM HORS DES MURS  
VISITES DE SITES

LES CAHIERS DU SCoTAM  
DENSITÉS ET FORMES URBAINES

CONFÉRENCE MOBILITÉ  
7 DÉCEMBRE 2017  
à Thiaucourt

Comité syndical – 01/02/2018

Sa candidature à l'appel à projet national Plan de Paysage a retenu l'attention du jury, ce qui lui permet d'obtenir une subvention de 30 000 € pour l'élaboration du Plan de Paysage. Une consultation d'entreprises a été lancée fin 2017.

L'année 2017 a été particulièrement marquée par l'élaboration du SRADDET de la Région Grand Est à laquelle le Syndicat mixte a contribué activement : mise en place d'un groupe de suivi "élus", participation aux séminaires de la RGE, rédaction d'une contribution SCoTAM au volet diagnostic-enjeux du SRADDET.

En parallèle, s'est construite une dynamique InterSCoT entre les 5 structures SCoT du sillon lorrain. Une contribution commune a été portée auprès du SRADDET et les Présidents des 5 SCoT se sont entendus pour poursuivre les échanges et les travaux > une feuille de route a été établie.

## DOB >> RÉALISATIONS 2017

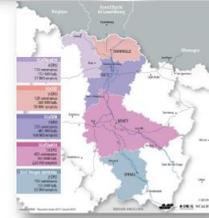
### Contribution au SRADDET

- Mise en place d'un groupe de suivi (7 élus du Comité)
- Participation aux réunions de la RGE (séminaires thématiques, réunions SCoT)
- Contribution SCoTAM à la phase diagnostic-enjeux



### InterSCoT du sillon lorrain

- 4 réunions politiques et 6 réunions techniques
- Contribution commune au SRADDET (diag./enjeux)
- Etablissement d'une feuille de route des travaux en InterSCoT
- 2 SCoT en ingénierie + 3 agences d'urbanisme

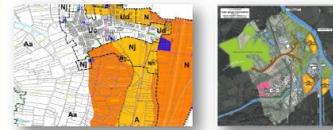


Comité syndical – 01/02/2018

## DOB >> REALISATIONS 2017

### Suivi des démarches PLU(i) et PA

- 16 avis PLU rendus
- Plus d'une trentaine de procédures PLU suivies
- 5 permis d'aménager examinés



### Suivi des PLH

- 1 avis PLH rendu (modification de PLH)

### Suivi des autorisations commerciales

- 4 CDAC en 2017
- Examen préalable des dossiers



La vie du Syndicat mixte est également rythmée par les procédures d'urbanisme engagées par les communes de son territoire. L'année 2017 a particulièrement été chargée en PLU suivis et analysés.



Comité syndical – 01/02/2018

Les outils de communication usuels ont été confortés dans leur usage : site Web qui recueille désormais davantage de documents publics (comptes rendus, décisions...), lettres internes d'information, etc.

## DOB >> COMMUNICATION EN 2017

### SCoTAM'info

Publication grand public > périodicité annuelle => les paysages



### SCoTAM'actu

Lettre interne d'information > 3 newsletter  
Format PDF

### Site Web

Mises à jour régulières > tous les documents en ligne  
58% de nouvelles visites



## DOB >> PARTENARIATS ET RESEAUX EN 2017

### FédéSCoT

- Un réseau d'échanges
- Des rencontres nationales et en régions
- Des études
- Des avis juridiques
- Participation du Syndicat aux travaux de la Fédéscot

Membre du Conseil d'Administration et du Club technique  
Animation du Club TVB national



### Diverses représentations et contributions, suivi de démarches, formations

SLGRI, Agence de l'eau RM, PNRL, DREAL (zones humides, centres bourgs), projet de territoire VdM, Plan de Paysage Moselle et Rupt-de-Mad,...



Comité syndical – 01/02/2018

Enfin, le Syndicat mixte est très présent aux côtés de ses partenaires locaux et s'implique dans des travaux en réseaux au plan national ou régional.

Monsieur HASSER ajoute que la FédéSCoT a engagé une étude intéressante sur le binôme SCoT Commerce et que les résultats animeront les prochaines rencontres des SCoT à Amiens en juin de cette année.



Comité syndical – 01/02/2018

Enfin, le plan d'économie initié, depuis 2014, par le Syndicat mixte s'est traduit par une dématérialisation des envois (réunions de Bureau, Comité syndical, conférences-débats,...) ainsi que par le plein déploiement du site Internet (agenda à jour, supports de présentation en ligne, réactivité des demandes d'information,...).

Ces mesures ont permis de réaliser des économies en fonctionnement, par une réduction du nombre d'enveloppes et du nombre d'impressions papier. A titre d'exemple, le coût d'affranchissement passe de 2 100 euros en 2016 à 900 euros environ en 2017.

L'objectif budgétaire du Syndicat mixte jusqu'à la fin du mandat est de parvenir à équilibrer la section de fonctionnement hors amortissements, et ce, d'autant que la révision du SCoTAM impacteront le budget du Syndicat mixte alors même que les études d'élaboration ne sont pas encore amorties. Cela implique de trouver des financements complémentaires (demande à formuler auprès de la Région Grand Est). L'Etat nous a d'ores et déjà octroyé une dotation.

Dans ce contexte de révision du SCoTAM, les services du Syndicat mixte ont poursuivi la prospective budgétaire du Syndicat mixte pour la période 2018-2020.

## DOB >> ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

**Participation des membres stable**  
2017 = 535 077,40 €  
2018 = 535 203,50 €  
1,30 € / hab.

**Equipe SCoT**  
Effectif stable de 5 agents  
Mais temps de travail passerait de 4,2 à 4,4 ETP

**Budget global stable**  
Fonctionnement en voie d'équilibre

- **Réaliser les travaux de révision :**
  - >> organisation de séminaires de travail
  - >> mobilisation de l'expertise de l'AGURAM
  - >> mise en place des outils de concertation
  - >> mise à jour de l'évaluation environnementale du SCoT
  - >> association des partenaires de la révision (Etat, EPCI, RGE, PNRL...)
  - >> solliciter des subventions / dotations
- **Mener l'étude Plan de Paysage**
  - >> recrutement du prestataire et lancement des travaux
- **Valoriser les données de l'Enquête Déplacements**
  - >> dans la révision du SCoT
  - >> au travers de publications territoriales (6 portraits d'EPCI)
- **Poursuivre les échanges entre SCoT :**
  - >> adhésion à la FédéSCoT
  - >> crédits pour les travaux en InterSCoT du sillon lorrain (projet de convention multipartite)

17

Comité syndical – 01/02/2018

**Suivant les éléments de contexte présentés ci-avant, le budget 2018 du Syndicat devra permettre notamment :**

- › **D'engager les travaux de révision du SCoTAM tout en poursuivant les actions de mise en œuvre (Plan de Paysage, valorisation de l'Enquête Déplacements).**
  - En faisant appel à l'expertise de l'AGURAM pour les travaux de révision du SCoTAM (cf. projet de Convention partenariale 218).
  - En prévoyant des crédits pour réaliser le Plan de Paysage et des études complémentaires liées à la révision du SCoTAM (évaluation environnementale).
  - En prévoyant des frais liés à la concertation sur la révision du SCoTAM et à la démarche Plan de Paysage : insertions dans la presse (annonces légales, communiqués de presse...), conception de supports de concertation (registres...), organisation de manifestations publiques.
  - En valorisant l'Enquête Déplacement Grand Territoire au moyen de publications notamment (portraits EPCI) et d'analyses pour la révision du SCoTAM.
- › **De poursuivre les échanges entre SCoT :**
  - En renouvelant notre adhésion à la Fédération Nationale des SCoT.

- En prévoyant des crédits pour la signature d'une convention multipartite entre les 5 Syndicats mixtes de SCoT du sillon lorrain et les 3 Agences d'urbanisme lorraines.
- › **D'améliorer l'usage du site Internet en accompagnement de la mise en œuvre du SCoTAM et au service de la révision du schéma :**
  - En reconduisant le marché de maintenance du site Web et en développant une lettre d'information au format html (facilitant la lecture sur tous les supports).
- › **D'atteindre progressivement un retour à l'équilibre en section de fonctionnement.**
  - En maintenant la participation financière des EPCI membres pour l'année 2018 au même niveau qu'en 2017, établie à 1,30 € par habitant (sur la base du dernier recensement INSEE disponible).
  - En stabilisant le montant de la subvention AGURAM à 190 000 € (incluant une mission d'étude pour le Plan de Paysages).
- › **Et d'une manière générale, de garantir le fonctionnement global de la structure et le déploiement de ses différentes instances (Commissions, Bureau et Comité syndical).**

Par ailleurs, le budget 2018 devra intégrer les dotations aux amortissements pour les subventions d'investissements déjà perçues (étude Trame Verte et Bleue) ainsi que pour les études réalisées (Enquête Déplacements Grand Territoire, évaluation environnementale...) et pour l'acquisition d'une licence de bases de données.

Il est prévu de récupérer, en 2018, du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des premiers versements effectués en 2016 pour l'Enquête Déplacement Grand Territoire du SCoTAM.

Une reprise des résultats de l'exercice 2017 sera réalisée pour établir le Budget Primitif de l'année 2018.

Le Budget de l'année 2018 s'inscrit dans un cadre financier maîtrisé et engagé vers l'objectif d'un retour à l'équilibre en section de fonctionnement. Il vise à permettre au Syndicat mixte du SCoTAM de poursuivre ses actions de révision du SCoTAM et de mise en œuvre.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.**

## **Point n°6 – Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2018**

---

Madame HARMAND précise que l'Agence d'Urbanisme établit chaque année un programme partenarial d'activités qui constitue l'élément central de son fonctionnement. Ce programme partenarial est arrêté par le conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et est voté par l'assemblée générale, tant en ce qui concerne son contenu que son budget.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence d'Urbanisme sollicite de la part de ses différents membres le versement de cotisations et de contributions, dont le montant est fonction de leur intérêt à la réalisation du programme de travail partenarial au regard de leurs compétences respectives.

La contribution de l'adhérent donne lieu chaque année à l'établissement d'une convention qui en précise l'objet et le montant.

La proposition de convention partenariale entre l'Agence d'urbanisme et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2018, figure en annexe de la note explicative de synthèse jointe aux convocations (document intitulé *Convention partenariale - année 2018*). Elle précise ainsi, que pour l'année 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme partenarial d'activités, l'Agence d'urbanisme sera chargée :

- **d'une mission d'assistance technique générale** en accompagnant et en conseillant le Syndicat mixte :
  - dans ses choix stratégiques et méthodologiques, notamment dans le cadre de la révision du schéma ;
  - dans sa contribution à l'élaboration du SRADDET.

- **d'une mission d'études**, qui vise à ;
  - mener les travaux de révision du SCoTAM ;
  - exploiter les résultats de l'Enquête Déplacements Grand Territoire ;
  - consolider le travail sur les stations intermodales ;
  - accompagner le SCoTAM dans la phase diagnostic du Plan de Paysage.

## CONVENTION PARTENARIALE AGURAM – SCoTAM 2018

 <p style="text-align: center;"><b>Assistance technique générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le Syndicat mixte dans ses choix stratégiques et méthodologiques :           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; pour la révision du SCoT</li> <li>&gt;&gt; dans le cadre de sa contribution à l'élaboration au SRADDET</li> </ul> </li> </ul>
 <p style="text-align: center;"><b>Etudes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener les travaux de révision :           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; 4 séminaires de travail en 2018</li> </ul> </li> <li>▪ Exploiter les résultats de l'EDGT :           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; 6 portraits d'EPCI avec des focus sur des thématiques</li> </ul> </li> <li>▪ Consolider le travail sur les stations intermodales :           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; station pilote de Verny : du concept à l'opérationnel</li> </ul> </li> <li>▪ Alimenter la phase diagnostic du Plan de Paysage :           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; fiches illustrées sur les enjeux cibles (redynamisation de friches, adaptation aux changements, lisibilité du territoire)</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Subvention de 190 000 € en 2018</b></p>



Comité syndical – 01/02/2018

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, **le Syndicat mixte apporte son concours financier au fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme à hauteur de 190 000 €**,

Le Syndicat mixte procédera au versement de la contribution comme suit :

- Une avance de 47 500€ TTC versée dès la signature de la présente convention ;
- Un versement de 47 500€ TTC effectué fin mai 2018 ;
- Un versement de 47 500€ TTC effectué fin septembre 2018 ;
- Le solde de 47 500 € TTC sera versé sur présentation d'un état justificatif des éléments de mission réalisés en 2018.

Aucune observation n'est émise, **le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

### **Point n°7 – Candidature du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'organisation des 14<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT en juin 2019**

Monsieur HASSER informe que mi-janvier 2018, la Fédération nationale des SCoT a lancé un appel à candidature pour l'organisation des 14<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT (RNS) de juin 2019, en partenariat avec un établissement public de SCoT adhérent.

Ces rencontres nationales rassemblent entre 350 à 500 congressistes (élus, techniciens et partenaires des SCoT). Elles sont précédées de "Pré-Rencontres", sur une demi-journée, réservée aux adhérents. Le thème général et le programme des rencontres sont définis par la FédéSCoT, en concertation avec l'établissement public organisateur.

Elles se dérouleront à une date convenue entre l'établissement public organisateur et la FédéSCoT, au cours du mois de juin, sur deux journées complètes (de préférence, jeudi-vendredi), comportant des séances plénières et, le cas échéant, des temps de travail en groupes plus réduits. Des visites de sites extérieurs peuvent également être envisagées en marge de l'événement. La soirée du premier jour est un temps festif de gala.

L'établissement public organisateur assure le portage financier et budgétaire de l'évènement. Il engage les dépenses correspondantes et encaisse les droits d'inscription des participants. Il prépare un budget prévisionnel des rencontres en concertation avec la FédéSCoT. Le budget moyen des RNS fluctue en fonction de nombreux éléments : nombre d'inscriptions, montant des partenariats locaux, mise à disposition ou location du site, frais de sonorisation/vidéo, etc... Au vu des expériences passées, le budget moyen s'équilibre entre 125 000 € et 170 000 €. Le territoire d'accueil, pour l'équilibre du budget, est appelé à prévoir un autofinancement allant de 0€ à 20 000 €.

Une subvention du Ministère de la Cohésion des Territoires, partenaire de la FédéSCoT, pourra être sollicitée par la structure organisatrice qui pourra mobiliser des ressources auprès de partenaires publics voire, avec l'accord de la FédéSCoT, de partenaires privés. Les régions d'accueil ont sur les dernières années toujours constitué des partenaires financiers de l'évènement. Les Villes et Métropoles d'accueil ont la plupart du temps participé à l'évènement par la mise à disposition de moyens logistiques (notamment le site des RNS) et/ou de personnel. La Fédération peut participer au comblement d'un éventuel déficit à hauteur de 5 000 € maximum.

Pour candidater à l'organisation des RNS de 2019, la limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au **15 février 2018 à 10h**.

#### L'opportunité de candidater à l'organisation de ces 14<sup>èmes</sup> RNS

Au-delà d'être une formidable tribune pour promouvoir les messages des SCoT et les enjeux d'un tel outil, les RNS constituent également une belle vitrine pour le territoire messin qui ne demande qu'à être découvert sous un autre regard sur la scène nationale, et ce d'autant plus qu'il peut s'enorgueillir d'avoir donné corps à des projets emblématiques depuis plus d'une décennie qui viennent profondément transformer la ville et son agglomération.

Tête de proue de ces réalisations, le Centre des Congrès Robert Schuman qui ouvrira ses portes en 2018, constituera un bel écrin pour accueillir ses Rencontres. L'accessibilité de la ville de Metz depuis les grandes agglomérations françaises sera également un atout dans la candidature du Syndicat mixte. Enfin, il est à noter que 15 années se sont écoulées depuis l'organisation des premières rencontres à Strasbourg et que depuis, le Grand Est n'a pas accueilli de RNS.

L'équipe du Syndicat mixte du SCoTAM pourra compter sur un appui de l'agence d'attractivité Inspire Metz pour l'organisation d'un tel évènement ainsi que sur Metz Congrès. Metz Métropole et la Ville de Metz apporteront leur soutien.

Il est proposé au Comité syndical d'engager la candidature du Syndicat mixte du SCoTAM en réponse à l'appel à candidature pour l'organisation des 14<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales en juin 2019.

Le Comité syndical est favorable à cette candidature et considère cet évènement comme une belle opportunité de mettre en valeur le territoire messin souvent méconnu au-delà du Grand Est.

Monsieur HASSER ajoute qu'à sa connaissance, notre candidature entrerait en concurrence avec celles présentées par le Mont Saint-Michel et par Tours.

Aucune observation n'est émise, **le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos, Monsieur HASSER lève la séance à 19 heures.

Monsieur Henri HASSER



Président du Syndicat mixte